

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>DANEMARK</u>
2. Organisme responsable: Ministère danois des affaires culturelles et des communications (Direction générale des Postes et Télécommunications)
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Position 85.13.509 de la NCCD (Terminaux Meganet)
5. Intitulé: Projet. Description des services offerts et spécifications des interfaces de terminaux du Meganet, service support public national dans lequel les connexions à intervalles de temps multiples sont configurés par les abonnés.
6. Teneur: Brève description des services offerts par le Meganet et spécifications des interfaces reliant les terminaux au réseau.
7. Objectif et justification: Assurer le bon fonctionnement des connexions reliant les terminaux au réseau.
8. Documents pertinents: Loi n° 84 en date du 11.5.1987 (Télégraphe et téléphone)
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Entrée en vigueur à la date de la mise en service du Meganet (novembre 1988)
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er juin 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [] ou adresse d'un autre organisme:  Direction générale des P et T                      Téléfax +45 1 93 33 77/ext. 240 Anker Heegaards Gade 4  1503 <u>Copenhagen V</u> Danemark